

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2550(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Nigeria		
Sujet 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
Zone géographique Nigeria		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
14/03/2012	Débat en plénière		
15/03/2012	Résultat du vote au parlement		
15/03/2012	Décision du Parlement	T7-0090/2012	Résumé
15/03/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2550(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0131/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0133/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0134/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0137/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0138/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0139/2012	07/03/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0149/2012	07/03/2012	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B7-0131/2012	07/03/2012		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0090/2012	15/03/2012	EP	Résumé

Résolution sur la situation au Nigeria

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Nigeria.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et EFD.

Le Parlement condamne avec vigueur les violences récentes, notamment les attentats perpétrés par les islamistes terroristes de Boko Haram, et les tragiques pertes en vies humaines dans les régions concernées du Nigeria, rappelant qu'il faut imputer à Boko Haram la mort de plus de 900 personnes dans près de 160 attaques distinctes depuis juillet 2009.

Plusieurs rapports récents présument une connexion entre Boko Haram et Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), qui pourrait gravement menacer la paix et la sécurité dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, les députés condamnent les meurtres qui ont été perpétrés, le 8 mars 2012 lors d'une tentative échouée de sauvetage, sur le citoyen britannique Chris McManus et le ressortissant italien Franco Lamolinara, deux ingénieurs d'une entreprise de construction italienne, qui ont été pris en otages par AQMI pendant 10 mois dans le nord du Nigeria.

Le Parlement demande à toutes les communautés de faire preuve de retenue et de chercher des moyens pacifiques de résoudre les différends qui opposent les groupes ethniques ou religieux au Nigeria. Il prie le gouvernement du Nigeria de mettre fin à la violence le plus rapidement possible et de garantir la sécurité et la protection de sa population et le respect des droits de l'homme. Il demande encore au Président du Nigeria d'encourager le dialogue interreligieux et interconfessionnel et de renforcer la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Le Parlement souligne l'importance de la coopération régionale pour traiter la menace que pose une possible connexion entre Boko Haram et AQMI. Il encourage les pays de la région à resserrer leur coopération, y compris au sein des organisations régionales concernées, afin d'empêcher toute synergie entre Boko Haram et AQMI. Les institutions européennes et les États membres sont invités à accorder leur soutien à ces efforts régionaux.

La résolution appelle en outre à un examen plus poussé des causes à l'origine du conflit, y compris les tensions sociales, économiques et ethniques, tout en soulignant que les explications fondées sur la seule religion ne fourniront pas la base nécessaire à une solution à long terme et durable aux problèmes que connaît cette région. Les députés demandent au gouvernement fédéral de protéger sa population et de s'attaquer aux racines de la violence en veillant à garantir les mêmes droits à tous les citoyens et en s'attaquant aux problèmes liés au contrôle des terres agricoles fertiles, au chômage et à la pauvreté. Les députés appellent en outre les autorités à répondre aux revendications légitimes des citoyens qui vivent, dans le nord du pays.

Le Parlement exprime une fois de plus sa préoccupation concernant le respect plein et concret du droit à la liberté de religion pour toutes les minorités religieuses d'un certain nombre de pays tiers. Soulignant qu'il existe encore, dans de nombreuses parties du monde, des obstacles qui entravent la libre profession d'une foi religieuse ou d'une croyance, la résolution invite la haute représentante de l'Union et la Commission à mettre l'accent sur ces sujets dans le cadre des initiatives qu'elles pourraient prendre en ce qui concerne les droits de l'homme. La haute représentante et l'Union européenne sont invités à :

- prendre des mesures au Nigeria, en conjuguant la diplomatie avec la coopération au développement à long terme afin d'assurer la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme;
- poursuivre le dialogue politique avec le Nigeria, conformément à l'article 8 de l'accord de Cotonou révisé, et de régler, dans ce cadre, les questions liées aux droits de l'homme universels, notamment à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance, et à la lutte contre toutes les formes de discrimination, tels qu'ils sont inscrits dans les instruments universels, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.

Enfin, le Parlement demande aux autorités nigérianes et aux entreprises étrangères opérant dans le secteur pétrolier nigérian de contribuer au renforcement de la gouvernance en améliorant la transparence et la responsabilité dans le secteur des industries d'extraction. Il demande aux entreprises de respecter l'initiative en faveur de la transparence dans les industries extractives et à publier les sommes qu'elles versent au gouvernement nigérian.